



# Communiqué CGT Pôle emploi Hauts-de-France



CSE 28.03.2024 :

**La course aux nouveaux projets s'accélère !!!**

## Extension de l'expérimentation RSA à Roubaix !

**Les 2 sites seront concernés (Roubaix Centre et Roubaix les Près).** La direction identifie 9520 personnes au RSA dont 9385 seraient déjà inscrites à France travail (quid des ayants droits non comptabilisés?), 53% sur Roubaix Centre et 47% sur Roubaix les Près, mais avec un flux mensuel prévisionnel de 459 personnes au RSA par mois. **L'expérimentation débutera par les personnes entrant sur le flux, avant la « reprise de stock ».** Les entretiens de diagnostic seront réalisés par un binôme conseiller départemental/conseiller France travail à la Maison Nord Emploi de Roubaix, dans l'attente d'un plateau (tiers-lieu prévu en juin 2024).

**Trois dominantes d'accompagnement sont prévues : Emploi, Equilibre et Remobilisation sociale.** La dominante Emploi sera réalisée par 3 conseillers FT (financés par le CD) et 9 coaches CD. La dominante Equilibre sera réalisée par 8 conseillers FT (de l'accompagnement global) et 8 conseillers CD (dont 4 d'un partenaire). Le parcours Remobilisation sera réalisé par le CD. **L'expérimentation devrait débuter à partir du mois de Mai 2024.** Il est également prévu un service « Relation aux entreprises » avec les 8 conseillers entreprise de FT et 5 conseillers du CD. Même s'il est prévu le maintien du travail sur site en EDE pour les conseillers FT, il est bien mentionné que le service sera implanté au sein de la MNE.

Au delà de notre opposition à ce projet, nous sommes en droit, une nouvelle fois, de **nous interroger sur l'absence d'effectifs supplémentaires**, puisque les postes supplémentaires seront sur financement du Conseil départemental, et sur les risques de dégradation de nos missions auprès des autres privés d'emploi. Nous sommes en droit d'alerter sur **les risques inhérents à la baisse de l'effectif des équipes entreprises France travail avec la volonté d'un travail commun (ou sur ordre et injonction) avec le Conseil départemental, comme nous pouvons nous interroger sur leur recours aux prestataires.**

## ARU : qui est la rue ?

### Les usagers, les agents ou plutôt les penseurs de ce projet ?

Le risque est toujours important quand la Direction souhaite revoir l'accueil. Sous le prétexte de « faire de l'accueil un levier d'efficacité », les objectifs sont toujours les mêmes pour la Direction : « diminuer l'accueil évitable, réduire les irritants, renforcer les compétences des agents, développer les outils... ». Mais dans les faits, c'est dématérialisation, modification de courriers, définir un « socle commun de compétences » et la mise à disposition d'un outil LBI : La Bonne Info.

**Mais il semblerait qu'en région, l'essentiel serait de travailler sur l'équipe accueil et sa composition (retour de l'ARC Placement et de l'ARC indemnisation ? retour des conseillers entreprise et FSE à l'accueil ?). Et c'est quoi le « kit d'accompagnement pour affirmer les principes et postures d'accueil », pour laquelle nous avons demandé une présentation (document trouvé sur [la médiathèque ARU - principes et postures d'accueil](#))? "Dire bonjour et merci..." la direction en est encore là?**

**Pour la délégation CGT, l'accueil de nos usagers est une mission essentielle d'un Service Public, devant garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et le principe de neutralité. Aucune proposition n'est portée par la direction pour renforcer les effectifs afin de garantir un accueil par des conseillers expérimentés et formés (il faut en cesser avec la précarisation de nos effectifs et mettre en place un plan de titularisation) et apporter une réponse immédiate aux besoins des usagers (pour la CGT, il n'y a pas de premier ou deuxième niveau de réponse mais un seul niveau d'exigence : répondre sans délai au besoin de l'utilisateur). Dans le même temps, la direction nous informe porter la réflexion sur quelle offre de service de France travail à moins de 5Km (peut être s'agit il en réalité du Réseau pour l'Emploi !), comme elle nous informe sur un acte III annoncé comme un acte immobilier, mais impactant, à notre sens, l'ensemble des acteurs du Réseau pour l'Emploi.**

**Le rapport du défenseur des droits du 16 février 2022, dresse le bilan 3 ans après la publication du rapport « dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics », nous éclaire sur les difficultés des usagers.**

## Pilote du Contrôle de Recherche d'Emploi CRE rénové en Hauts-de-France

La loi Plein emploi prévoit de faire « évoluer » les procédures de contrôle, les motifs de sanctions et les sanctions. Un décret du Conseil d'Etat doit préciser les modalités de mise en œuvre (article L5412-1 du code du travail). Ces modifications doivent intervenir au 1er janvier 2025. La direction décide de présenter un pilote en région Hauts-de-France comme dans 7 autres régions (ARA, Bretagne, Grand Est, La Réunion, NAQ, Occitanie et PACA) en remplacement du système actuel (gestion de la liste à la main des agences et « redynamisation » par les équipes dédiées au CRE). La direction prévoit de définir de nouvelles modalités de coordination CRE/agences avec **la mise en place d'un référent CRE en agence, d'étendre les équipes territoriales pluridisciplinaires de contrôle avec les partenaires FT** (sous l'appellation « regards croisés CRE ») et entend « faire émerger une culture commune de contrôle entre France Travail et les partenaires ». Tout est dit... L'expérimentation débutera en avril 2024, avec le test des nouvelles procédures CRE, puis le transfert de la GL de certaines agences vers la plateforme et enfin, la mise en place d'équipes territoriales pluridisciplinaires CRE dès l'été. Dans le cadre de la simplification des procédures, sur la base de « faisceaux d'indices », les contrôleurs auront la possibilité d'envoyer un avertissement avant sanction, sans contact téléphonique et sans envoi de questionnaire préalables, si les éléments présents dans le dossier sont suffisants. Les délais de contrôle pourront être réduits, pour une durée moyenne de 5 à 15 jours.

**Objectif : simplification et gain de productivité ! Il s'agit en réalité de répondre aux injonctions gouvernementales de multiplier par trois d'ici 2027 les contrôles de recherche d'emploi (de 500 000 à 1 500 000 contrôles) et aux objectifs de la feuille de route prévoyant d'augmenter de 20% les contrôles dès 2024 (Objectif : 600 000 contrôles).** Au prétexte que le système actuel est « trop complexe », entraîne des « frictions » sur site et est inéquitable pour les usagers les plus vulnérables (!), la direction générale propose que « l'appréciation des manquements soit globalisée afin de sanctionner un comportement général du demandeur d'emploi identifié par un faisceau d'indices ». Le contrôle aura donc pour objet de vérifier le « devoir d'assiduité et de recherche d'emploi », mais aussi de garantir la proposition d'actions de remobilisation « si le droit à l'accompagnement n'a pas été effectif ». A coup sûr, les « frictions » (pas seulement celles avec les usagers mais entre agents contrôleurs et conseillers) ne vont pas diminuer et risquent même de progresser, le travail des conseillers pouvant être remis en cause par une procédure de contrôle.

**Concernant la situation en HDF, la direction nous dresse dans un 1er temps un bilan.** L'équipe CRE est composée de 60 conseillers répartis sur 4 implantations (Arras, Boves, Valenciennes et Villeneuve d'Ascq). L'objectif du nombre de contrôle en 2023 était de 49 900, l'objectif a été réalisé à 102% (50 447). 4 typologies de public ont été concernées : 54% sur les métiers en tension, 14% issus de signalement agence, 32% sur des requêtes aléatoires. La majorité des contrôles (58%) font apparaître une recherche active, 16% aboutissent à un besoin de redynamisation et 17% des contrôles font l'objet d'une sanction pour insuffisance de recherche d'emploi. **Les agences en Hauts-de-France concernées par les tests sur le transfert de la gestion de la liste (dans un 1er temps absence à convocation) vers le CRE seront : Bapaume, Croix, Doullens, Hirson et Noyon. Nous avons proposé à la direction de tester des agences sans contrôle, ni sanction... la DR a refusé !**

En lien avec le bilan porté par la direction, démontrant le contrôle orienté à la demande du patronat et avec l'absence d'informations sur le déploiement du pilote en Hauts-de-France, **la délégation CGT a évidemment rappelé son opposition à toute forme de contrôle de la recherche d'emploi et toute radiation sanction. Renforcer les plateformes CRE, c'est à l'image de ce qu'est et sera France Travail : un outil de coercition. Aucun recrutement pour nos 2 missions fondamentales que sont l'indemnisation et l'accompagnement des usagers n'est prévu à ce jour. Nous avons rappelé que les politiques de contrôle n'ont fait la preuve de leur efficacité ni en matière de lutte contre le chômage ni en matière de retour à l'emploi pour les personnes concernées. Plutôt que cette stigmatisation des privés d'emploi, France travail doit jouer un rôle de lutte contre la sélectivité du marché en ayant des moyens d'interventions pour favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi et doit donc contrôler les aides publiques versées aux entreprises. Le contrôle est une arme idéologique, d'intimidation dont le but est de faire porter la responsabilité du chômage sur les chômeurs. Par ailleurs, le mythe du chômeur/profiteur est réfuté par les chiffres. En effet, moins de 40% des inscrits à France Travail sont indemnisés et la moitié d'entre eux ont un revenu inférieur à 1000 euros. Retrouvez [la tribune intersyndicale "Il faut cesser la stigmatisation populiste des chômeurs"!](#)**

**DT Aisne et DT Somme : Faire, défaire et refaire !** Après avoir regroupé, il y a quelques années, les DT Aisne et Somme, et avoir fermé le site DTD Aisne à Laon, la direction nous informe scinder à nouveau la DT Aisne et la DT Somme. L'organisation cible est, pour chaque département, 1 DT, 1 DTD, 1 responsable de service, une équipe CMDT en appui. Il sera donc créé (plutôt recréé) 1 poste DT Aisne et 1 poste DT Somme. Les postes seront diffusés en Avril 2024 pour une nomination en Juin et une prise de poste le 1er juillet. Une nouvelle DT Aisne sera implantée à Saint Quentin. **Cette proposition d'organisation est évidemment une conséquence directe de la mise en œuvre de France travail et du Réseau pour l'emploi, avec la volonté d'instaurer une gouvernance départementale, dans le cadre de comités territoriaux départementaux devant se mettre en place au plus tard au 1er janvier 2025.** Les postes seront donc à diffusion sur la BDE, DT Aisne et DT Somme, qui seront les heureux gagnants ? Les DTD actuels sont maintenus, aucune contrainte de mobilité ne sera demandée aux agents actuellement en DT Aisne Somme (CM et support). Il est pour nous aussi essentiel de garantir les conditions de travail des agents des fonctions des directions territoriales qui ne doivent pas se voir imposer une mobilité contrainte par l'établissement... Et il ne faut pas oublier la demande de prime de mobilité, en lien avec l'article 26.4 de la CCN qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place du schéma cible d'implantations.